

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène (*arrivée au point n°4*), VILLAUMÉ Anne, WIOLAND Emilie, MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BOUGHOBRI Bruno, BURRUS Mathieu, MARCOT Yves, MASSON Marc, MATHIEU Jérôme, RIOU Lionel, SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membres absents : Mme Françoise MATHIEU

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Lionel RIOU, secrétaire de séance.

### **2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 juin 2020**

Le compte-rendu de la séance du 09 juin 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **3. Communications du Maire**

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, M. Alexandre KRAUTH informe l'assemblée des mesures prises depuis le dernier conseil municipal à savoir :

- Droit de préemption urbain : renonciation au droit de préemption de la commune dans la vente des immeubles situés 4 impasse de la Châtaigneraie et 5 rue du Vieil Etang.

- Délégations du Maire à l'agent chargé du secrétariat de mairie (arrêté N°16/2020) :

- signature des courriers, des bons de commande, des bordereaux d'envoi et acte administratifs de gestion courante ne portant pas de décision ;
- la réception du courrier recommandé,
- la délivrance de toutes copies et extraits d'actes d'état-civil, la délivrance des copies certifiées conformes à l'original, des certificats de domicile et des certificats de vie.

#### **4. Comptes-rendus des commissions**

*Arrivée de Mme Hélène LUTZ.*

Il est présenté aux conseillers municipaux les comptes-rendus des réunions suivantes :

- commission «finances et affaires immobilières» (15 juin 2020),
- commission «socio-culturelle» (23 juin 2020).

#### **5. Vote des taxes**

M. le Maire informe l'assemblée que la commission «finances et affaires immobilières» s'est réunie le 15 juin dernier à ce sujet.

Considérant la baisse continue des dotations de l'Etat et considérant la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité notamment son autofinancement, la commission susvisée propose que les taux d'imposition de la taxe foncière (bâti) et de la taxe foncière (non bâti) connaissent une évolution de 3 % à la hausse en 2020.

Pour la taxe d'habitation, il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019.

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer comme suit les taux des impôts locaux pour l'année 2020 :

	Taux votés pour 2019	Taux votés pour 2020
Taxe foncière (bâti)	7.89 %	8.13 %
Taxe foncière (non bâti)	63.60 %	65.51 %

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **6. Chemin de Breitenau : travaux de voirie**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que des travaux de voirie sont nécessaires Chemin de Breitenau.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'effectuer des travaux de voirie Chemin de Breitenau et accepte le devis d'un montant de 27 685.20 € TTC présenté par l'entreprise Vogel TP de Scherwiller,
- autorise M. le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2020 en section investissement.

#### **7. Bâtiment mairie-école : changement de fenêtres**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que 10 fenêtres devraient être changées au niveau du bâtiment mairie-école (problème d'étanchéité des joints et infiltration d'eau en cas d'intempéries).

Trois devis ont été demandés par M. Thierry DIETZ, 1<sup>er</sup> Adjoint. Il propose de retenir le devis de la Menuiserie Wurth de Bootzheim pour un montant de 12 055.19 € TTC pour des fenêtres à triple vitrage identiques à celles en place actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de la Menuiserie Wurth pour un montant de 12 055.19 € TTC et autorise M. le Maire à le signer.

Les crédits sont inscrits au budget 2020 en section d'investissement.

## **8. Ecole : appel à projet «LABEL ECOLES NUMERIQUES»**

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir.

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. L'évaluation des résultats de ces projets permettra de définir les stratégies et outils nécessaires au déploiement du numérique éducatif dans les bassins ruraux.

Ces projets pédagogiques, présentés dans le cadre des réponses à cet appel à projets, doivent reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques concernées qui s'engageront, avec le soutien des académies (accompagnement, formation, ressources...), à mettre en œuvre les innovations pédagogiques proposées. La réponse à l'appel à projet sera ainsi l'expression de la volonté de chacun des acteurs, collectivité, équipe pédagogique, académie, de faire converger leurs efforts au service du projet sollicitant le soutien du Programme des Investissements d'Avenir.

C'est dans ce cadre que M. le Maire propose d'inscrire le projet numérique de l'école de Neuve-Eglise (acquisition d'une classe mobile avec 15 ordinateurs portables et un ordinateur portable pour l'enseignant) en concertation avec son directeur. L'ensemble du programme est estimé à 13 000 € TTC. Le soutien financier de l'Etat couvre 50% du coût du projet global et est plafonné à 7 000€.

Considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique,

Entendu l'exposé de M. Marc MASSON, référent communal «informatique et communication», sur le projet d'équipement numérique de l'école,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de répondre favorablement à l'appel à projet lancé par l'Etat au titre des écoles numériques innovantes et ruralité et de déposer un dossier de candidature,
- sollicite une subvention à hauteur de 50% du coût du projet global estimé à 13 000 € TTC.

Le choix du prestataire retenu fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal dès obtention de la subvention sollicitée.

## **9. Proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Ils sont désignés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose la liste suivante pour permettre de constituer la Commission Communale des Impôts Directs :

Burrus	Benoît
Burrus	Mathieu
Deschamps	Raymond
Dontenvill	Jean-François
Four	Morgane
Guth	Bruno
Guyader	Loïc
Heberlé	Mathilde
Heinrich	Jean-Marc
Hubrecht	Tharcis
L'Hospital	Rémy
Lutz	Hélène
Maeder	Nicolas
Marcot	Maurice
Marcot	Yves
Masson	Marc
Mathis	Jérôme
Meyer	Francis
Perrin	Alain
Rengert	Roland
Schillinger	André
Senentz	Christian
Siffer	Régine
Thomas	Eric

## **10. Désignation du délégué pour siéger à la commission locale EAU, ASSAINISSEMENT et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au SDEA**

Le SDEA gère actuellement les compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau pour le compte de la Communauté des Communes de la Vallée de Villé.

Pour cette délégation, la Communauté des Communes va désigner 18 délégués (1 par commune) qui siégeront notamment à la commission locale eau, assainissement et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Pour constituer cette liste de 18 noms, il y a un lieu de désigner un représentant parmi les membres du Conseil Municipal.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Mathieu BURRUS comme délégué à la commission nommée ci-dessus.

### **11. Désignation d'un référent SMICTOM**

Le SMICTOM sollicite le Conseil Municipal pour désigner un élu en charge de la question des déchets.

Après délibération et vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Richard KOENIG comme référent SMICTOM.

### **12. Salle des fêtes : contrat d'entretien des espaces verts**

M. le Maire présente et donne lecture de la proposition d'entretien des espaces verts de la Salle des Fêtes par l'entreprise Chavant de Fouchy.

Pour 2020, le devis est identique par rapport à 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

- approuve les travaux d'entretien de la salle des fêtes pour l'année 2020 pour un montant de 1 074 € TTC,
- autorise M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise nommée ci-dessus.

### **13. Personnel : revalorisation du traitement de l'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles**

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 2016-596 du 12/05/2016 fixant l'échelle indiciaire applicable aux agents spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- qu'à compter du 01/07/2020, la rémunération de l'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles contractuel est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 359 majoré : 329

Nouveaux indices : brut : 354 majoré : 330

- autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

## **14 Concours Maisons Fleuries**

Mme H el ene LUTZ, Adjointe au Maire, informe les conseillers municipaux que la commission «socio-culturelle» r eunie le 23 juin dernier propose de faire la remise des prix «Maisons Fleuries 2019» en 2021 en raison des circonstances exceptionnelles suite   la pand emie COVID-19. Pour ces m emes raisons, le passage du jury ne pourra se faire cette ann ee.

Les conseillers municipaux sont sollicit es pour faire des photos ou des vid eos du fleurissement cette ann ee pour pouvoir les projeter lors de la remise des prix en 2021.

Apr es avoir entendu les explications et   l'unanimit e, le Conseil Municipal d ecide :

- de reporter la remise des prix «Maisons Fleuries 2019» en 2021,
- de ne pas effectuer la tourn ee annuelle du jury en 2020 en raison de la situation sanitaire actuelle.

## **15 Divers**

- M. Andr e Schillinger, conseiller municipal et pr esident de l'Association Syndicale de l'Altenberg, pr esente aux conseillers municipaux le projet d'am elioration de desserte foresti ere dans le massif de l'Altenberg. Un hydrog eologue se rendra sur place le lundi 06 juillet 2020 avec les membres de l'ASA.

- M. le Maire informe l'assembl ee :

- un recours gr acieux a  t e d epos e en mairie suite   l'obtention du permis n oPC 067 320 19 R0006.

- des travaux d'extension du r eseau potable ont actuellement lieu rue du Calvaire/ rue principale   Hirtzelbach.

- une rencontre avec l'architecte en charge des travaux   la salle des f etes est pr evue le jeudi 02 juillet 2020   14h en mairie.

- une r eunion avec les services de la Communaut e des Communes aura lieu le mercredi 1 er juillet 2020 pour l'extension de la ZAC sur la commune.

- Conform ement   la d eliberation du Conseil Municipal du 17 septembre 2019 concernant la gestion des poubelles dans les espaces publics (probl eme de tri, d egradations...), ces derni eres vont  tre retir ees. Un affichage sera mis en place pour inciter les personnes   ramener les d echets chez elles ou   les d eposer dans les bennes   verre ou   biod echets mises   leur disposition dans la commune. Une information sera faite dans le bulletin municipal   para tre.

- ENEDIS va proc eder au d eploiement des compteurs Linky   compter du mois d'ao ut sur la commune. Les administr es recevront un courrier d'Enedis les informant de l'installation du nouveau compteur.

- A la demande de l'Etat, une  tude a  t e men ee par Geoderis pour recenser les al eas miniers de type mouvement de terrain sur diff erentes communes de la vall ee de Vill e dont Neuve-Eglise. En application de l'article L.132-2 du Code de l'Urbanisme qui pr ecise que l'Etat a l'obligation de fournir en continu les  l ements de connaissance du territoire, la DDT informe la commune des risques miniers engendr es par les al eas de type mouvement de terrain recens es sur l'emprise des anciennes exploitations mini eres du secteur de Lalaye.

Sur la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach, un aléa de niveau faible a été déterminé autour de l'entrée du puits Kohlplatz situé au sud-ouest d'Hirtzelbach.

Il y a lieu d'intégrer cette information dans le document d'urbanisme intercommunal lors d'une prochaine évolution. Le porter à connaissance est mis à disposition du public et est disponible sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (<http://www.bas-rhin.gouv.fr>).

- Dans le cadre de l'animation Natura 2000, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche commence à travailler avec la Maison de la Nature de Muttersholtz pour concevoir des panneaux Natura 2000 qui seront placés aux endroits stratégiques sur l'ensemble des sites Natura 2000 animés par la comcom de la vallée de la Bruche, à savoir le site du Donon-Schneeberg, le Champ du feu, la vallée de Villé et le ried de la Schernetz. Ces panneaux auront pour but d'éveiller la curiosité et l'émerveillement du passant à la richesse naturelle du secteur. Il est proposé d'implanter un panneau dans le secteur de prairies entre Neuve-Eglise et Breitenau. Une sortie sur place serait donc à prévoir afin de déterminer le lieu exact d'implantation. L'implantation du panneau pourrait avoir lieu en octobre ou novembre 2020 (tous les frais sont couverts par Natura 2000).

- Il est proposé de repeindre la salle de classe des CM1-CM2 par les membres du Conseil Municipal pendant les vacances d'été. Les dates du 06 juillet à 14h et du 11 juillet à 9h sont retenues. D'autres dates seront proposées par la suite.

- M. le Maire fait part aux conseillers des propositions de formations organisées par l'Association des Maires du Bas-Rhin.

**Dates à retenir :**

- Réunion Commune/associations : mercredi 16 septembre 2020 à 20h
- Honorariat Maire/Adjoint : Vendredi 25 septembre 2020
- Formation sécurité avec Desautel : en automne
- Schnackabalade : dimanche 04 octobre 2020
- Journée du patrimoine communal : samedi 10 octobre 2020
- Fête de Noël des Aînés : dimanche 13 décembre 2020

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 22h05.

Pour copie conforme,  
Neuve-Eglise, le 06 juillet 2020  
Le Maire,  
Alexandre KRAUTH

